

■ Règlement du concours de création numérique

« Orchies en fête – Noël à partager »

Article 1 – Objet du concours

La Ville d'Orchies organise un concours de création numérique intitulé « Orchies en fête – Noël à partager ». Ce concours vise à valoriser la créativité des habitants et à promouvoir l'esprit de Noël à travers des œuvres numériques originales, réalisées avec ou sans intelligence artificielle.

Article 2 – Organisation

Le concours est organisé exclusivement par la Ville d'Orchies. Il est ouvert à tous les habitants, associations locales et agents municipaux souhaitant participer à titre individuel ou collectif. La participation est gratuite.

Article 3 – Thème

Les créations doivent s'inspirer du thème : « Orchies en fête – Noël à partager », mettant en avant la ville, la convivialité, la créativité et la magie de Noël.

Article 4 – Catégories

Catégorie 1 – Création générale : Photos, vidéos, dessins, musiques ou montages numériques sur le thème « Orchies en fête – Noël à partager ».

Catégorie 2 – Création IA : Œuvres réalisées à l'aide d'un ou plusieurs outils d'intelligence artificielle (image, texte, musique, vidéo...). Les participants doivent mentionner les outils utilisés (ex. DALL-E, ChatGPT, Suno, Runway, etc.). Chaque participant ou collectif peut proposer jusqu'à deux créations maximum, toutes catégories confondues.

Article 5 – Formats et contraintes techniques

Image : JPEG/PNG

Vidéo : MP4 (durée ≤ 1 minute)

Audio : MP3/WAV (durée ≤ 1 minute)

Texte/Affiche : PDF

Poids maximal : 100 Mo par fichier. Les œuvres doivent être originales, libres de droits et ne pas contenir de contenu offensant, commercial ou politique.

Article 6 – Calendrier

Participation : du 22 novembre au 17 décembre 2025

Remise des prix : le 21 décembre 2025 à la Mairie d'Orchies. Aucun vote du public n'est

prévu pour cette édition.

Article 7 – Modalités de participation

Les créations devront être transmises par voie numérique (modalités communiquées via le site et les réseaux de la Ville d'Orchies). Chaque envoi devra préciser : nom, prénom ou collectif, titre de la création, catégorie choisie (Générale ou IA) et éventuellement une brève description de la démarche.

Article 8 – Jury et critères d'évaluation

Le jury, désigné par la Ville d'Orchies, sera composé d'élus municipaux, d'agents de la Ville et de membres du milieu culturel ou numérique.

Critères : originalité, créativité, qualité technique, respect du thème et clarté de la démarche (pour la catégorie IA).

Article 9 – Récompenses

Les lauréats recevront des bons d'achat chez les commerçants orchésiens et verront leur œuvre mise en valeur sur les supports municipaux (site web, réseaux sociaux, panneaux, magazine communal...).

Article 10 – Droits d'auteur

Les participants conservent la propriété intellectuelle de leur œuvre. En participant, ils autorisent toutefois la Ville d'Orchies à utiliser et diffuser leur création sur ses supports de communication municipaux, à des fins non commerciales et avec mention du nom de l'auteur.

Article 11 – Responsabilités

Les participants garantissent que leurs œuvres sont libres de tout droit et ne portent atteinte à aucun droit de tiers. La Ville d'Orchies se réserve le droit d'exclure toute œuvre ne respectant pas les conditions du présent règlement.

Article 12 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute interprétation ou cas non prévu sera tranché souverainement par le jury et la Ville d'Orchies.